

Paris, le 04 juin 2014

Monsieur Laurent Daimé
Directeur Newrest WL Montparnasse
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur le Directeur,

Votre note <<tract>> du mercredi 28 mai 2014 ayant pour intitulé **ce qui change à compter du 02 juin 2014** n'est pas validé pour notre organisation syndicale.

Effectivement, vous n'avez pas informé le comité d'établissement qui a eu lieu la veille, ni le CHSCT. En plus de cela vous ne pouvez pas demander aux commerciaux de faire un semblant d'inventaire c'est-à-dire vérifier seulement le nombre de tiroirs, bacs boissons au départ de Paris et de demander en fin de cycle un inventaire exhaustif des différents produits. Ceci est absurde, puisque qu'au départ en comptant seulement les tiroirs et les bacs boissons et non leurs contenus, nous ne pouvons savoir exactement s'il y a bien l'ensemble des produits qui figure sur notre bordereau départ.

Pour pouvoir faire cet inventaire, il faudrait déjà dans un premier temps qu'au quitus départ Avirail l'ensemble des produits soit bien présent et cela sur plusieurs semaines voire plusieurs mois (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

En faisant ce soi-disant inventaire directement sur le train et qu'il manque de la marchandise ou du petit matériel l'agent partira sans ces éléments et cela n'est pas acceptable pour le commercial et la clientèle de notre prestataire pourrait être insatisfaite.

Vous écrivez également que le commercial au départ de Paris doit vérifier la conformité des scellés et leurs identités (invérifiable vu la chaîne de transport). A la fin du cycle votre note précise que le commercial doit attendre l'agent d'Avirail pour procéder au déchargement et assister à la pose des scellés sur la cellule et reporter les numéros avec le tractoriste contre émargement. Vous ne précisez pas combien de temps le commercial doit attendre l'agent Avirail. Je vous rappelle que les trains ne restent pas systématiquement en gare vu le refoulement souvent très rapide.

Sachant qu'un inventaire contradictoire peut avoir lieu à l'arrivée à Paris, nous ne pouvons accepter que les inventaires soient faits avec si peu de professionnalisme de votre part. Un commercial de bord peut avoir une sanction disciplinaire si son inventaire arrivée n'est pas validé correctement.

Pour notre organisation syndicale, faire un inventaire sur le bar du TGV est beaucoup plus contraignant et pénible que de le faire au quitus départ d'Avirail à cause de l'exiguïté du bar, sans compter la mise à quai tardive de certaines rames qui sont chargées alors que les voyageurs arrivent à bord.....

Pour toutes les raisons ci-dessus Force Ouvrière refuse l'application de votre note <<tract>> et vous demande de le retirer dans les meilleurs délais car il n'est pas conforme au bon déroulement du service à bord.

Le Secrétaire du syndicat
Jean-Marc STAUB



Copies: Franck Carpentier, Directeur des Services à Bord
Laurence Fournier, DRH Newrest WL France
Nadine Lefebvre, RH Newrest WL Montparnasse